



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 9 décembre 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-027	En exercice :	29
Convocation du : 01 décembre 2022	Présents ou représentés :	16
Affichage du : 10 décembre 2022	Absents :	9
Objet de la délibération : Demande de subvention travaux agricoles Tilly et Moulin Fougère		

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent		X		
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne		X		
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince a signé le Contrat Territorial Bourbince (CT) 2022-2027 le 27 avril 2022.

Dans le cadre de la première année de ce contrat territorial, le syndicat a sollicité l'ensemble des agriculteurs pour des travaux d'aménagements des cours d'eau ; cela comprend la mise en défens ainsi que la mise en place d'abreuvoirs.

Le SMi2B a priorisé ses interventions sur les cours d'eau dont l'état écologique est susceptible d'être amélioré. De fait, les travaux se feront sur le ruisseau de Tilly ainsi que le ruisseau du Moulin Fougère.

Le coût de l'opération est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Total HT	Financiers (AELB, BFC, FEADER)	SMi2B
Restauration du ruisseau de Tilly	391 157,80 €	312 926,24 €	78 231,56 €
Restauration du Moulin de Fougère	105 669,00 €	84 535,20 €	21 133,80 €
Total	496 826,80 €	397 461,44 €	99 365,36 €

Il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bourgogne Franche Comte, Fonds européens, etc...) dans le cadre des travaux de restauration morphologique des ruisseaux de Tilly et du Moulin Fougère.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président à solliciter les différents financeurs pour la mise en œuvre de ces travaux décrits ci-dessus d'un montant estimatif de 496 826,80 € HT.

Autorise le Président à signer tout document administratif et financier afférent à cette opération.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 12 décembre 2022
Publication le : 12 décembre 2022

A Montceau-les-Mines le : 12 décembre 2022
Le Président

